

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 11 Décembre 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 243/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le onze décembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 05 Décembre 2018</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSOCIATIONS – Adhésion à l'association Vélo et territoires**

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

**Vu** l'article 5-3-1 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône considérant que la Communauté de Communes à la compétence légale optionnelles sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

**Considérant** que la Communauté de Communes Usse et Rhône va entreprendre prochainement des travaux sur la V62 entre Annecy et Seyssel

Le Président propose de :

- **Valider** l'adhésion à l'association Vélo & Territoires qui a pour objet de mener toute action en faveur du développement du vélo et dont le siège est situé à Lyon. L'engagement aura une durée de 4 ans avec un principe de reconduction tacite, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- **Nommer** comme titulaire M. Jean Yves MÂCHARD et comme suppléante Mme Mylène DUCLOS

Le Président précise que cette action s'effectue dans le cadre de la politique communautaire auprès des associations du territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de valider l'adhésion à l'association Vélo & Territoires  
**NOMMER** le conseiller communautaire M. Jean Yves MÂCHARD comme élu titulaire et Mme Mylène DUCLOS conseillère communautaire comme élue suppléante.  
**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019, compte 6574.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*